Envoyé en préfecture le 23/03/2026
Reçu en préfecture le 23/03/2026
Publié le
ID : 022-212203376-20260320-INSTALL_AT_2026-DE

RÉPUBLIQUE FRANCAISE - Département des CÔTES-D'ARMOR - Arrondissement de SAINT-BRIEUC

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SÉVIGNAC

2026/21 : INSTALLATION DU CONSEIL MUNICIPAL - ELECTION DES ADJOINTS

L'an deux mil vingt- six, le vingt mars, à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous les présidences respectives de Monsieur Yvon BERHAULT, Maire, et de Madame Lisiane CHEVALIER, en qualité de doyenne de l'assemblée.

Présents : MM. BERHAULT Yvon ; BERTHEU Jean-Michel, BIGNON Serge ; CHEVALIER Lisiane ; CHRÉTIEN Benjamin ; COMMEREUC Patrick ; FONTAINE Géraldine ; GOUVARY Gilles ; HENRY Christelle ; LUCIENNE Aurore ; MANIVEL Stéphane ; OGIER Johan ; TRAVERT Mélanie.

Absente excusée : Mme BERTHEU Claudia

Pouvoir : aucun.

Madame Mélanie TRAVERT a été nommée secrétaire de séance.

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L. 2122-4 et L.2122-7-2 ;

Considérant que, dans les communes de 1 000 habitants et plus, les adjoints sont élus au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel. La liste est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe. Si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus ;

Vu la délibération n°2026/20 fixant à trois le nombre des adjoints au maire de la commune de Sévignac ;

Après un appel de candidatures, une liste de candidats aux fonctions d'adjoint au maire est déposée, liste de Madame Aurore LUCIENNE, candidate placée en tête de liste.

Il est procédé au vote. Chaque conseiller municipal, après appel de son nom, a remis son bulletin de vote fermé sur papier blanc.

Les assesseurs Monsieur Patrick COMMEREUC et Monsieur Benjamin CHRÉTIEN procèdent au dépouillement.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 14
- Nombre de bulletins nuls ou assimilés : 0
- Nombre de bulletins blancs : 0
- Nombre de suffrages exprimés : 14
- Majorité requise : 8

Ont été proclamés adjoints et immédiatement installés les candidats figurant sur la liste ayant obtenu la majorité absolue, conduite par Madame Aurore LUCIENNE. Ils ont pris rang dans l'ordre de cette liste, soit :

- **Premier adjoint : Madame Aurore LUCIENNE**
- **2ème adjoint : Monsieur Gilles GOUVARY**
- **3ème adjoint : Madame Lisiane CHEVALIER**

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme
Le Maire,
Yvon BERHAUT

MAIRIE DE SEVIGNAC 22250 (Côtes d'Armor)